



**Parcelle cadastrale / immeuble (1)**  
**Parcelle / immeuble en réalisation (2)**

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

<b>HAB-1</b> Zones d'habitation 1	<b>REC-1</b> Zone de sport et de loisir de « type 1 »
<b>MIX-v</b> Zone mixte villageoise	<b>REC-2</b> Zone de sport et de loisir de « type 2 »
<b>MIX-r</b> Zone mixte rurale	<b>REC-3</b> Zone de sport et de loisir de « type 3 »
<b>BEP</b> Zones de bâtiments et équipements publics	<b>SPEC-nc</b> Délimitation des différentes zones de sport et de loisir
<b>BEP-rc</b> Zones de bâtiments et équipements publics - réseau de chaleur	<b>SPEC-sc</b> Zone spéciale - station-service
<b>ECO-c1</b> Zone d'activités économiques communale type 1	<b>SPEC-nps</b> Zone spéciale - Nidépallenerstross
<b>COM</b> Zone commerciale	<b>PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur</b>
<b>JAR</b> Zone de jardins familiaux	<b>REPR</b> Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

**Zone verte**

<b>AGR</b> Zone agricole	<b>PARC</b> Zone de parc public
<b>FOR</b> Zone forestière (1)	<b>VERD</b> Zone de verdure

**Zones superposées**

<b>PAP</b> approuvé par le Ministre de l'Intérieur	Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier	Secteur protégé d'intérêt communal de type "aménagement collectif"
Zone d'aménagement différé	Construction à conserver (1)
Zone de servitude "urbanisation"	Cablot d'une construction existante à préserver (1)
<b>CE</b> Servitude "urbanisation - cours d'eau"	Mur à conserver (1)
<b>CV</b> Servitude "urbanisation - coulée verte écologique"	Petit patrimoine à conserver (1)
<b>EN</b> Servitude "urbanisation - éléments naturels"	Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysager"
<b>PI-1</b> / <b>PI-2</b> Servitude "urbanisation - intégration paysagère"	Secteur protégé d'intérêt communal de type "archéologique"
<b>So</b> Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"	
<b>Bois</b> Servitude "urbanisation - bois"	

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

à la protection de la nature et des ressources naturelles (1)	à l'aménagement du territoire
Zone protégée d'intérêt national en procédure réglementaire (1)	POS Paysages (PSP)
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones humides" (1)	Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GSEP) (1)
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection oiseaux" (1)	à la gestion de l'eau
à la protection du patrimoine culturel national	Zone inondable - HQ10 (1)
Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national (1)	Zone inondable - HQ extrême (1)
Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)	ZPS classés par règlement grand-ducal (1)

**Indications complémentaires (à être indiqués)**

Biotope protégé (sauf non exhaustif) (1)	Circulation et stationnement
Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (sauf non exhaustif) (1)	Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (sauf non exhaustif) (1)	Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)

**Limites de la commune**  
**Limites du pays**

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019

**Plan d'aménagement général**  
 approbation définitive octobre 2023

**Uewerpallen, Liewel**

Vote du conseil communal le 3 avril 2023  
 Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, réf.: 88124/CS  
 Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, réf.: 53C/0/10/2020

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL  
 Zeyen+Baumann sàrl  
 F-552 23 02 04  
 L-7254 Bocklange  
 www.zeyenbaumann.lu

**Plan N° 03**  
 échelle 1:2.500  
 octobre 2023